

Chemins de la Ville: projet Lumière, Bruxelles-Ville

Les chemins de la Ville : projet lumière pour le boulevard de l'Empereur - entre la rue d'Accolay et la rue de l'Escalier - la place de Dinant, la rue de Dinant et la rue de Villers.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un projet d'aménagement de voiries visant à mettre en oeuvre un tronçon des « Chemins de la Ville ».

Le pilotage est assuré par la Région de Bruxelles-Capitale. Le Ministère Fédéral des Communications et de l'Infrastructure assure une partie du financement. Enfin, la Ville de Bruxelles, maître de l'ouvrage, propriétaire des sites et donc futur gestionnaire est représentée par ses services de l'Urbanisme et des Travaux. Pour l'éclairage, le service impliquant les régies et la centrale d'achat est concerné.

Le projet lumière s'est fait en concertation avec les auteurs de projet pour l'espace public.

Dans ce projet, les éléments historiques prennent une part importante puisque deux vestiges de la première enceinte sont concernés : la tour Anneessens et la tour Saint- Jacques.

Le projet se déroule en plusieurs étapes.

Avant-projet : Une approche historique permet de situer les étapes importantes de l'urbanisation du quartier, depuis l'époque médiévale jusqu'aux travaux liés à la jonction Nord-Midi.

Ensuite, l'éclairage existant est analysé, tant dans la zone du projet que dans les quartiers limitrophes.

Ce rapport illustré permet une analyse de la cohérence du mobilier et des sources lumineuses. Les autres projets en cours d'étude ou de réalisation sont également intégrés à cette réflexion globale.

Ensuite, les éléments du projet comme sa philosophie générale et sa description sont esquissés. A ce stade, les intervenants disposent déjà d'un descriptif des appareils proposés, d'un plan d'implantation, d'une première évaluation photométrique et budgétaire, et de visions projetées du projet.

Au stade du projet, ces différents éléments sont précisés, en fonction des avis, des contacts et des contraintes techniques. Ainsi, les projecteurs à découpe seront placés dans un bâtiment bientôt construit face à l'ancienne muraille classée: des contacts sont pris en ce sens avec le Service des Monuments et des Sites, les architectes et les promoteurs. Autre exemple, les rails lumineux, inédits, sont dessinés en détail pour convaincre le service des Travaux de leur solidité et de la facilité de mise en oeuvre et d'entretien.

Dernière nouveauté, un lampadaire contemporain pour le boulevard de l'Empereur, en accord avec le mobilier ancien en périphérie de la zone d'étude est proposé, et finalement accepté, plutôt que les modèles à crose, prévus avant notre intervention.

Ce montage du dossier se finalise sous forme d'un dossier d'adjudication rédigé avec Sibelgaz qui fournira et placera le matériel. Le descriptif détaillé des appareils et le métré permettra à l'intercommunale de lancer les appels d'offres et de remettre un devis à la Ville de Bruxelles.

La mission comprend également le suivi de chantier et la collaboration aux réceptions et vérification des mémoires.

